



Mariage (algerie) entre français et ressortissant étranger

Par Michael Scott

Bonjour,

J'entretiens depuis plusieurs années une relation à distance avec un ressortissant étranger (algerie) qui ne réside pas en France.

Nous avons un projet de mariage et souhaitons opter pour la solution la plus rapide.

Je consulte différentes sources pour entrevoir toutes éventualités et possibilités.

J'ai l'impression que le moyen le plus rapide serait que le ressortissant obtienne un visa de court durée, que nous nous marions sur cette période dans ma commune, puis que nous demandions ensuite un visa d'un an "vie privée et famille" pour que le ressortissant puisse venir habiter en France avec moi d'une part et avoir une autorisation de travail d'autres part.

Pourriez vous m'indiquer si c'est la procédure la plus rapide et sûre ? Et sinon, qu'elles seraient les autres solutions les plus viables et fréquente ?

Enfin, l'obtention du visa "vie privée et famille" est-il automatique pour le ressortissant étranger et époux du résident français ?

Merci d'avance pour les réponses,

Michael xxxxxx anonymisation

Par isernon

bonjour,

envisager le mariage avec un étranger que vous n'avez jamais vu, cela ressemble à un mariage gris ou blanc fait dans l'unique but pour l'étranger d'obtenir un titre de séjour.

il ne faut pas oublier qu'en cas de doute, le maire peut demander au procureur de faire une enquête.

voir ce lien :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31474]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31474
[/url]

salutations